

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 16 novembre 2020

Date de l'annonce publique : 06/11/2020

Date de la convocation des conseillers : 06/11/2020

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Procurations	Néant.
Absences	PESCH-DONDELINGER, échevine (excusée).
Référence	CC.2020-11-16 - 4.1
Point de l'ordre du jour	4.1
Objet	Acte notarié - Acquisition par la Commune (parcelles sises à Roeser, Grand-rue).

### Le conseil communal,

Vu l'acte du 15 octobre 2020 établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de parcelles effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour la régularisation de la situation foncière de la voirie :

- Acte n° 15098 avec le Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique (*Kierchefong*) se rapportant à l'acquisition d'un bâtiment avec place et toutes autres appartenances et dépendances le tout sis à Roeser (44, Grand-rue), inscrit au cadastre de la Commune de Roeser, section F de Roeser, comme suit :
  - Numéro 583/1840, lieu-dit : "Grand-rue", place (occupée), bâtiment à usage mixte, construction spéciale, contenant 29 ares 20 centiares ;
  - Numéro 585/1842, même lieu-dit, place, contenant 18 centiares ;

Considérant que la vente a eu lieu pour et moyennant le prix de 1.007.180,00 € à concurrence de :

- 1.007.000 € pour la parcelle cadastrée sous le numéro 583/1840 ;
- 180 € pour la parcelle cadastrée sous le numéro 585/184 ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 15098 du 15 octobre 2020, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'un bâtiment avec place et toutes autres appartenances et dépendances le tout sis à Roeser (44, Grand-rue).



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 106-1° de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 3 décembre 2020

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

